

Coutances. Covid-19 : des règles plus strictes pour les visites à l'hôpital

Santé. De nouvelles règles ont été imposées par l'hôpital de Coutances, pour les visites notamment. Elles sont en vigueur depuis le lundi 6 décembre.

Publié le 06/12/2021 à 17h06 - Par Davy Delmotte



De nouvelles règles sont en vigueur depuis le lundi 6 décembre à l'hôpital de Coutances.

Depuis le lundi 6 décembre et dans le but de réduire les risques de transmission du Covid-19, l'accès à l'hôpital de Coutances est possible selon plusieurs conditions. Pour les visites en hospitalisation, une personne est autorisée à la fois. Pour les consultations, aucun accompagnant n'est admis, sauf en cas de nécessité absolue. Les visites sont interdites aux usagers diagnostiqués "Covid-19" avec symptômes de fièvre, toux ou rhume, ou ayant été en contact avec une personne diagnostiquée "Covid-19" dans les 14 jours précédents. Les visites aux patients atteints de Covid-19 sont interdites, sauf circonstances exceptionnelles et sur avis médical. Le port du masque dès l'âge de 6 ans et le passe sanitaire dès 12 ans sont obligatoires.